



Uwo uri wese ubahirizwa

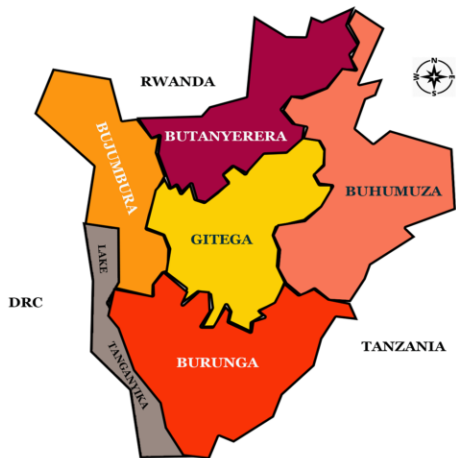
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°521 du 06 au 12 Avril 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,  
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



*En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 12 Avril 2026, au moins 864 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 780 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.*

#### La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

#### SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE .....	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.12
III. DROITS CATEGORIELS.....	P.14
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.15

# CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



## *SIGLES ET ABBREVIATIONS*

<b>ABR</b>	: Agence Burundaise des Routes
<b>BRB</b>	: Banque de la République du Burundi
<b>CDFC</b>	: Centre de Développement Familial et Communautaire
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie (Parti au pouvoir)
<b>M23</b>	: Mouvement du 23 mars
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo
<b>FARDC</b>	: Forces armées de la République Démocratique du Congo
<b>FDLR</b>	: Front démocratique de Libération du Rwanda
<b>CDS</b>	: Centre de santé
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>HCR</b>	: Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
<b>OBM</b>	: Office Burundais des Mines
<b>OPJ</b>	: Officier de police judiciaire
<b>PNB</b>	: Police Nationale du Burundi
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement.
<b>REGIDESO</b>	: Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Électricité
<b>RN</b>	: Route Nationale
<b>VBG</b>	: Violence basée sur le Genre

# TABLE DES MATIERES

<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>5</i>
<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>7</i>
<i>I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....</i>	<i>8</i>
<i>I.4. CONTEXTE ECONOMIQUE.....</i>	<i>9</i>
<i>I.5. CONTEXTE GOUVERNANCE.....</i>	<i>11</i>
<i>I.6. CONTEXTE ENVIRONEMENTAL.....</i>	<i>12</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.1. DROIT À LA VIE.....</i>	<i>12</i>
<i>II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE.....</i>	<i>12</i>
<i>II.1.1.1. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....</i>	<i>12</i>
<i>II.1.1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES.....</i>	<i>13</i>
<i>II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....</i>	<i>13</i>
<i>II. 2.1. VIOLS.....</i>	<i>13</i>
<i>II.2.2.DES VIOLENCES DOMESTIQUES.....</i>	<i>14</i>
<i>III. DROITS CATÉGORIELS.....</i>	<i>14</i>
<i>III. 1. DROIT DE L'ENFANT.....</i>	<i>14</i>
<i>III.1.1. INFANTICIDE.....</i>	<i>14</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>15</i>

## 0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 6 au 12 avril 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, économique, gouvernance et environnemental. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits catégoriels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période: au moins 3 personnes tuées dont 2 retrouvées cadavres et 1 nouveau-né tué par sa mère, 2 victimes de VBG dont une filles violée ainsi que 2 personnes enlevées.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

## I. CONTEXTE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

***Des contributions financières obligatoires ont été imposées dans le cadre des festivités entourant la réélection du secrétaire général du CNDD-FDD dans la province de Burunga***

Ce lundi 6 mars, les cérémonies, bien que qualifiées de joyeuses, ont été perçues par les habitants comme un fardeau lourd à porter. Censées rendre hommage à Révérien NDIKURIYO, ces célébrations ont surtout été marquées par des prélèvements financiers imposés à divers fonctionnaires et agents publics, provoquant indignation et désespoir au sein de la population.

Les témoignages recueillis sur place révèlent que les sommes exigées ont été soigneusement établies : plus de 50 000 francs burundais pour les chefs de département de l'éducation dans les sept départements concernés, 50 000 pour les chefs de services, 20 000 pour leurs conseillers, 5 000 pour les secrétaires, 20 000 pour les chefs de services zonaux, au moins 5 000 pour les secrétaires zonaux, 15 000 pour les directeurs d'écoles, et un minimum de 5 000 francs pour les enseignants et encadreurs. Ces montants évoquent des réalités humaines tragiques. « On nous demande de contribuer alors que nous peinons déjà à subvenir aux besoins de nos familles », confie un enseignant, sa voix trahissant une profonde amertume. Pour beaucoup, ces exigences apparaissent comme un poids difficilement soutenable dans un climat économique déjà précaire.

Pire encore, certains chefs de services

rapportent avoir été contraints de verser jusqu'à 250 000 francs burundais, une somme largement supérieure aux montants annoncés. « C'est une pression immense. Refuser n'est pas une option, mais payer implique de s'endetter ou de sacrifier les besoins essentiels de nos foyers », témoigne l'un d'eux, sous le couvert de l'anonymat. L'objectif global de cette collecte aurait atteint 115 millions de francs burundais. Lors des cérémonies tenues au chef-lieu de la province, une vache, plusieurs moutons et divers paniers ont été offerts dans une mise en scène de générosité, contrastant fortement avec les sacrifices exigés en amont.

Dans les quartiers de Burunga, la frustration est palpable. Des familles racontent avoir été contraintes de réduire leurs dépenses alimentaires ou de retarder des frais scolaires pour respecter ces contributions. « On célèbre en haut lieu, mais en bas, on souffre », résume un habitant, traduisant ainsi le sentiment général. Ce qui devait être un moment de célébration politique s'est transformé, pour une grande partie de la population, en un symbole d'injustice et de déséquilibre.

Entre obligations implicites et pressions hiérarchiques, les habitants de Burunga dénoncent une pratique qui, selon eux,

## ***1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)***

accentue la précarité et fragilise encore plus les couches déjà vulnérables de la société. Après des chants et des festivités, ce sont surtout les lamentations d'une population

épuisée qui résonnent, appelant à plus d'équité, de considération et de respect des réalités quotidiennes.

### ***Des familles dénoncent une expropriation foncière forcée par le parti au pouvoir CNDD-FDD, dans les zones Burambi et Rusabagi, commune Rumonge, en province Burunga.***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 avril 2026, indique que depuis le 12 mars 2026, une vive tension foncière secoue la commune de Rumonge, en province de Burunga. Au total, vingt-et-une famille issue des collines Gahinda et Busaga (zone Burambi) ainsi que Muyange (zone Rusabagi) affirment avoir été victimes d'une expropriation forcée de leurs terres, désormais revendiquées par les autorités communales.

Selon les témoignages recueillis sur place, une commission communale du CNDD-FDD s'est introduite dans ces propriétés, procédant à leur bornage avant de déclarer qu'elles appartiennent désormais à l'État. Dans la foulée, les habitants exploitant ces terres ont reçu l'ordre formel de ne plus y accéder, ni pour cultiver, ni pour récolter.

Parmi les familles affectées, onze sont originaires de la colline Gahinda, neuf de Busaga et une de Muyange. Toutes dénoncent une décision unilatérale prise sans consultation préalable ni compensation.

Le cas de la famille de feu Ndakoze André suscite une attention particulière. Cette succession affirme avoir perdu une propriété de sept hectares. Dans une lettre adressée à la commune de Rumonge, elle dénonce une expropriation arbitraire et rappelle que son

droit de propriété est garanti par la Constitution burundaise ainsi que par plusieurs conventions internationales ratifiées par le Burundi.

Selon cette famille, ces terres ont été acquises légalement par leur ancêtre, ancien chef Baganwa ayant administré les régions de Mugamba, Bururi et Imbo à l'époque monarchique.

La succession Ndakoze évoque également une possible discrimination à caractère ethnique et exige sa réhabilitation ainsi que la restitution de ses biens. D'autres familles concernées soutiennent ces revendications et appellent à l'intervention de la justice.

Sur le terrain, les parcelles litigieuses seraient actuellement gardées par des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, empêchant tout accès aux anciens exploitants.

L'administrateur communal, Augustin Minani, avait annoncé son intention de se rendre sur place pour s'enquérir de la situation, mais selon plusieurs sources locales, cette visite n'aurait pas encore eu lieu.

Ces familles réclament le respect de leurs droits et une résolution rapide de ce conflit foncier qui menace leur subsistance.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

## ***1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE***

### ***Les riverains de la Kibira s'inquiètent de leur sécurité face au redéploiement des rebelles du FDLR***

Le 8 avril 2026, la Ligue Iteka a reçu une information qui a suscité l'inquiétude générale et qui révélait qu'au cours des trois dernières semaines, la région de Kibira voyait l'arrivée de nouveaux habitants. En plus des militaires burundais, appelés à veiller sur la frontière séparant la Kibira du Rwanda, des groupes armés, s'exprimant en kinyarwanda, s'étaient également installés dans les communes de Mugina et Bukinanyana. Cette situation ne manquait pas d'inquiéter la population locale, d'autant plus que ces rebelles, tristement célèbres pour les atrocités commises au Rwanda en 1994 et pour les crimes survenus dans les anciennes communes de Mabayi et Bukinanyana, avaient fui la Kibira pour rejoindre le M23, en alliance avec les forces FDN et FARDC. Leur retour dans la Kibira semblait coïncider avec les annonces d'opérations de traque énoncées par la RDC, laissant penser à une stratégie destinée à dissimuler ces individus sur le territoire burundais, tout en consolidant des alliances qui pourraient menacer le régime de Kigali.

Les rebelles investissent dans la Kibira après que des entraînements militaires aient été rapportés début février 2026 dans les zones de Butahana et Bumba, où des centres de

formation isolés existaient. Durant ces séances, des hommes parlant le kinyarwanda avaient été vus, suggérant qu'ils avaient commencé à se préparer militairement avant de s'installer dans la localité. Il convient de rappeler que ces groupes insurrectionnels avaient pris possession de la Kibira depuis le premier mandat de feu Pierre Nkurunziza, bénéficiant du soutien du régime par l'intermédiaire de réseaux civils dirigés par feu le Lieutenant Général Godefroid Bizimana et l'actuel président du Sénat, Gervais NDIRAKOBUCA, également connu sous le surnom de Ndakugarika.

En dehors des événements tragiques des 26 et 27 mars 2026, où un Imbonerakure fut brûlé et où des champs de cultivateurs de Gihura et Mukongoro sur la colline de Gafumbegeti furent pillés, ces rebelles continuaient de recevoir des provisions de la part du gouvernement burundais via la FDN. Alors que la population espérait que cette situation perdure, elle ne pouvait s'empêcher d'exprimer ses inquiétudes pour sa sécurité, redoutant que ces rebelles ne provoquent le Rwanda voisin ou ne recommencent leurs actes de vol et de pillage au sein des foyers locaux.

### ***Un incendie a brûlé une partie de l'école en commune Matana dans la Province de Burunga.***

Un incendie a détruit une partie de l'établissement scolaire situé dans la commune de Matana, au sein de la Province de Burunga. Le feu s'est éclaté le soir du mercredi 8 avril 2026, aux alentours de 17 heures, touchant principalement les bureaux et le secrétariat de l'école de référence Amis des enfants, laquelle se trouve sur la colline de Gitandu, dans la zone de Matana. Selon des informations recueillies sur place, les autorités scolaires, administratives et policières se sont mobilisés pour maîtriser le

feu. Toujours selon la même source, les responsables de l'établissement font état de divers dégâts, parmi lesquels des ordinateurs de bureau et leur équipement associé, ainsi que plusieurs fournitures scolaires qui ont été affectés par les flammes. Le directeur de l'école, M. Gilbert Rucintango, a confirmé l'ampleur des dégâts. La cause précise de cet incident reste à déterminer, bien que des soupçons soient émis à l'encontre d'un court-circuit de la Regideso, lequel pourrait être à l'origine de cet incendie.

## ***1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 7)***

### ***Deux personnes mortes en commune Karusi, province Gitega suit au vol à main armée***

En date du 05 avril 2026, vers minuit, sur la sous colline Butanda, colline Ruvumu, zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, un nommé Macumi, de la classe sociale twa du CNDD FDD, âgé de plus de 40 ans a été tué par un nommé Ciza, membre du CNDD FDD. Selon des témoins de la localité, la victime est allée voler chez Ciza et celui-ci a entendu et

lui a donné des coups de machette et le voleur s'est défendu avec sa machette, tous se sont blessés au niveau de la tête et en se sauvant. Le voleur est tombé en route et a succombé sur place tandis que la famille et les voisins de CIZA l'évacuaient vers l'hôpital Buhiga mais lui aussi est mort avant d'y arriver.

## ***1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE***

### ***Le Burundi accroît le nombre de ses tribunaux pour favoriser une justice de proximité:***

La création de 316 nouvelles juridictions locales par décret présidentiel. Le paysage judiciaire burundais s'apprête à connaître une transformation majeure. Un décret présidentiel daté du 12 mars 2026 a été émis pour établir 316 nouveaux tribunaux de résidence ainsi que 20 tribunaux de grande instance sur l'ensemble du territoire national. Cette annonce a été explicitée le vendredi 10 avril 2026 à Gitega, lors d'un séminaire organisé par le Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

Le pays comptera désormais 451 tribunaux de résidence, soit un par zone administrative, augmentant ainsi par rapport aux 135 précédents. Le nombre de tribunaux de grande instance passera de 22 à 42, avec un tribunal par commune. « La justice doit être un espace de confiance pour tous, sans distinction », a affirmé le Ministre Alfred Ahishakiye. « Cette réforme vise à décentraliser le système judiciaire afin d'implanter des tribunaux à proximité des citoyens. » Le ministre a également souligné l'importance d'intégrer les femmes et les groupes vulnérables dans ce dispositif. Désengorger et accélérer le processus judiciaire est un autre objectif.

Chaque province sera munie de sa propre Cour d'appel, tandis que Bujumbura en disposera de trois. L'ambition affichée de cette réforme est de désengorger les juridictions, d'accélérer le traitement des dossiers et de combattre la corruption. Sur le terrain, cette initiative est attendue avec impatience. Les tribunaux de résidence seront chargés de traiter les litiges quotidiens et de délivrer des jugements supplétifs concernant des actes d'état civil. Ces documents sont essentiels pour l'inscription scolaire des enfants ou pour engager des procédures de regroupement familial, mais leur obtention pouvait prendre plusieurs mois faute de tribunaux à proximité. Le décret du 12 mars met en application la Loi organique n°1/26 du 26 décembre 2023. À ce jour, le Ministère n'a pas encore divulgué le calendrier d'installation des nouveaux tribunaux ni les modalités de recrutement des magistrats.

La Ligue Iteka accueille cette réforme avec satisfaction, tout en rappelant que la seule proximité physique ne suffira pas et qu'il est donc impératif d'initier des mesures d'accompagnement pour garantir un accès réel des plus vulnérables à ces nouvelles juridictions.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

### ***1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite de la page 8)***

#### ***Jugement en franchise devant le Tribunal de Grande Instance en Commune Nyabihanga dans la Province de Gitega.***

Jeudi le 09 avril 2026, le Tribunal de Grande Instance de Nyabihanga a condamné le policier Irankunda Osias, à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir tué Nininahazwe Nestor.

La juridiction lui a également imposé un versement de 100 millions de francs burundais en réparation du préjudice moral

causé à la famille du défunt. En cas de non-paiement, il devra subir une contrainte par corps de 6 000 mois.

Signalons que ces faits qui lui sont reprochés remontent de la nuit du 4 avril 2026 où ce même policier Irankunda Osias a fusillé et tué Nininahazwe Nestor, propriétaire du Bar pour lui avoir refusé de boire sur sa bouteille.

### ***1.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE***

#### ***Militarisation du secteur minier, un moyen du régime CNDD-FDD d'étouffer l'économie du pays***

Nous avons été témoins de tous les fléaux qui ont suivi la présidence du CNDD-FDD. Le fait que les élites civiles et les officiers supérieurs s'approprient l'ensemble des activités et des professions des civils ne surprend que ceux qui ignorent les tenants et aboutissants de cette situation. Toutefois, la militarisation des ressources minérales, qui déclenche des guerres et des conflits au sein du régime, soulève des craintes considérables. Ce phénomène est non seulement nuisible pour le pays tout entier, mais il constitue également un frein au développement économique de la population.

En mars dernier, alors que deux responsables de la société minière SERENA étaient interrogés dans le cadre d'une affaire de vol de minerais et de fonds associés, nos sources ont révélé qu'à la même époque, trois cadres de l'Office Burundais des Mines (OBM) faisaient également l'objet d'interrogatoires et étaient incarcérés au SNR. L'implication de militaires et de policiers issus des rangs du maquis s'avère cruciale durant ces interrogatoires. Dans ces deux affaires, c'est le Lieutenant-Général Silas NTIGURIRWA, aujourd'hui président du conseil d'administration de SERENA, qui a pris l'initiative d'ordonner la supervision de ces interrogatoires, arrestations et emprisonnements, sur instruction du président Evariste NDAYISHIMIYE, ancien militaire.

Pour faire un retour en arrière, l'ancien président Nkurunziza avait confié le secteur

minier au Lieutenant-Général Godefroid BIZIMANA, qui exerçait cette fonction depuis les bureaux de la présidence. Bien que Evariste NDAYISHIMIYE ait entrepris de nombreux changements pour corriger les dérives établies par son prédécesseur, il n'a pas négligé le secteur minier dans lequel il investit personnellement, aux côtés de son épouse, à travers le pays. Pour garantir son contrôle total, l'Office Burundais des Mines, malgré les récents changements au sein de son personnel, demeure sans réelle fonction, alors qu'il aurait dû superviser ce secteur essentiel. Une commission a été créée pour réguler toutes les questions relatives aux minerais, composée exclusivement de haut gradés militaires et policiers, et dirigée par le ministre Léonidas NDARUZANIYE. Bien qu'il soit devenu civil depuis son entrée en politique, ce dernier a été militaire jusqu'en 2025, période à laquelle il a été mis à la retraite anticipée.

Ensuite, on trouve le Lieutenant-Général Silas NTIGURIRWA, chef de cabinet militaire à la présidence, suivi d'un colonel également en fonction à la présidence, sans oublier l'Inspecteur Général de la police et son adjoint. Cette commission contrôle désormais tous les aspects liés aux minerais, y compris la création de coopératives ainsi que l'attribution des permis de recherche et d'exploitation, qui nécessitent son approbation. Il est important de rappeler que le couple présidentiel, en collaboration avec le chef d'État-major de l'armée, gère seul les

#### ***I.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE(Suite de la page 9)***

revenus issus de l'or extrait dans la Kibira, notamment dans les zones de Butahana, Mabayi et Ruhororo, la supervision des extractions étant également assurée par des militaires.

Selon des sources locales, au début de mars 2026, sur la colline Kajerama dans la zone Buhindo de la commune Cibitoke, Silas NTIGURIRWA a personnellement débarqué en hélicoptère pour interdire toute activité d'extraction d'or sur cette colline, précisant que même les agriculteurs ne pouvaient mener d'autres activités sans l'accord de la commission. Ainsi, les paysans ayant des

#### **La population des communes Mugina et Bukinanyana surtout de la partie de la Kibira, victime d'enrichissement illicite des hautes autorités du pays.**

Sous le régime de feu Nkurunziza, de nombreux cas d'expropriations ont eu lieu au profit de hautes personnalités du pouvoir souhaitant investir dans l'agriculture. L'arrivée d'Evariste Ndayishimiye a été quelque peu rassurante dans un premier temps, avant qu'un revirement ne s'opère par l'expropriation des habitants de Buhoro, Rugombo et Karuzi pour des terrains agricoles.

Un nouveau stade d'expropriations a été entamé, visant cette fois les propriétaires de terres avec gisements miniers à travers presque tout le pays. Les récents cas de victimes parmi les populations des collines Nyampinda et Nyangwe, zone Rusenda, commune Bukinanyana, province Cibitoke en sont un exemple typique.

En 2025, une compagnie minière chinoise a déployé des chercheurs de minerais sur l'ensemble du territoire. La Kibira (Mugina et Bukinanyana) et ses environs, où l'or est signalé, sont en cours d'exploitation, non pas dans l'intérêt du pays, mais pour celui du couple présidentiel et du chef d'État-major.

Le Programme d'Autonomisation Économique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ), activement impliqué dans le secteur minier avec l'appui d'Evariste Ndayishimiye, l'Office Burundais des Mines (OBM) et une entreprise minière pro-CNDD-FDD dénommée FANALEK, extraient du quartz, du vanadium et de

terrains contenant de l'or subissent des expropriations, ce qui constitue une violation flagrante de leurs droits de propriété.

Le site d'extraction d'or de Cimba, situé dans la zone Butahana de la commune Mugina, qui était auparavant géré par la société Tanganyika Mining Burundi, appartient désormais à Prime NIYONGABO, chef d'État-major. Nos sources indiquent que ce même militaire acquiert, par l'intermédiaire de commissionnaires, des terres récemment découvertes pour leur potentiel aurifère à Ruramata, colline Rugendo, dans la zone Rugajo de la commune Mugina.

l'améthyste à Bukinanyana depuis décembre 2025.

En février 2026, un conflit a dégénéré en accrochages entre les ouvriers du PAEEJ et de FANALEK et la population locale. Celle-ci manifestait son mécontentement, d'une part à cause de l'absence d'indemnisations pour leurs terrains exploités gratuitement, et d'autre part car la main-d'œuvre provenait d'ailleurs, les hommes actifs locaux n'étant pas recrutés. Ce mécontentement serait à l'origine de ce que beaucoup qualifient de "sorcellerie" : les ouvriers affirmaient être fouettés par des inconnus durant la nuit, tandis que leurs engins tombaient en panne le jour, entraînant un arrêt temporaire des travaux en mars 2026.

A leur retour après Pâques, nos sources indiquent que, sur ordre du Président et du ministre en charge des mines, le PAEEJ et FANALEK sont revenus accompagnés de deux marabouts étrangers (un Nigérian et un Tanzanien) pour traquer les victimes d'expropriations accusées de sorcellerie. Cette traque a affecté d'autres collines de la zone voisine de Butahana (commune Mugina), constituant une distraction et une atteinte à la sécurité des populations.

Au lieu de se pencher sur les questions d'expropriation, le pouvoir et l'administration locale favorisent ce désordre lié à la « traque des sorciers ». Le président du Sénat, natif de

#### ***1.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 10)***

Bukinanyana, est pointé du doigt pour sa complicité, restant silencieux face aux plaintes des habitants. Tant que la justice burundaise ne permettra pas la mise en place d'institutions juridictionnelles compétentes en

matière de droits humains et de droit foncier, ces abus perdureront. Bukinanyana était pourtant l'une des rares communes jusqu'ici à l'abri de telles violations, étant la terre natale de quatre généraux issus de la rébellion.

#### ***1.5. CONTEXTE GOUVERNANCE***

##### ***Des lacunes dans la distribution de fertilisants agricoles dans la Commune de Mwaro, Province de Gitega.***

Le samedi 11 avril 2026, aux alentours de midi, une nouvelle distribution d'engrais chimiques a eu lieu pour les habitants de la zone Mwaro, dans la Commune de Mwaro, Province de Gitega. Selon les témoins présents sur les lieux, cette distribution a été une nouvelle fois marquée par des irrégularités. Précédemment à la distribution, les superviseurs responsables ont contraint les cultivateurs demandeurs à participer à des activités communautaires visant à débarrasser les caniveaux de la RN18 des déchets. Les personnes présentes ont exprimé leur refus, arguant qu'elles effectuent déjà ce nettoyage depuis leur domicile. D'après nos

sources, les cultivateurs ont dû se partager un sac d'engrais de 25 kg entre cinq ou six personnes, selon la colline.

Dans certaines collines où le nombre de demandeurs était faible, un cultivateur pouvait se voir attribuer un ou deux sacs d'engrais. L'opération était supervisée par la cheffe de la zone Mwaro, Viola Ntakarutimana. Une interrogation émerge quant au fait que cette faible quantité ait été distribuée plus d'un mois après la clôture de la période de semis des haricots. De nombreux cultivateurs ont été contraints de semer les haricots sans engrais, ce qui compromet la récolte.

##### ***Perception de cotisations forcées en Commune Bugendana dans la Province de Gitega.***

Depuis le mois d'Avril 2026, sur toutes les collines de la zone Rwisabi, commune Bugendana, Province Gitega, le chef de zone Rwisabi, Habumukiza Floribert, collecte de fonds destinés, selon lui, à la construction d'une permanence du parti CNDD-FDD dans la zone.

Selon notre source d'information, la population refuse cette contribution, disant que la somme de 5 000 FBu est exigée également auprès de personnes n'appartenant même pas à ce parti.

Sur les sept collines que compte cette zone, deux chefs de colline, accusés de ne pas être membres du Cnndd-Fdd, dont ces derniers font l'objet de menaces et d'intimidations. Il leur est reproché d'empêcher la population de contribuer et d'avoir diffusé des informations

aux radios, lesquelles sont selon le chef de zone, de nature à salir l'administration.

Selon la même source, ces chefs de colline sont également accusés par le chef de zone de décourager la population à verser ces contributions.

D'après l'un des chefs de colline concernés, même les contributions déjà collectées seraient contestées, certaines personnes estiment qu'il s'agirait d'un détournement, affirmant que les infrastructures administratives de la zone ont déjà été construites par l'État.

Par ailleurs, il est rapporté que toute personne qui ne s'acquitte pas de cette somme de 5 000 FBu est contrainte de donner des grains de maïs en remplacement de cette contribution.

## **I.6. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

### ***Une sécheresse frappe la commune de Kirundo dans la Province de Butanyerera.***

La Ligue ITEKA a reçu une information que depuis le 14 mars 2026 une sécheresse frappe une grande partie de la commune Kirundo.

Selon des sources sur place, de nombreuses zones souffrent actuellement d'un soleil accablant ce qui a détruit les différentes cultures se trouvant dans les champs.

Parmi ces zones, on peut citer comme: CEWE, KIYONZA, KIRI, RUNYANKENZI, BUGABIRA, KIGINA, MUGENDO.

Les mêmes sources affirment que la situation est alarmante où un kilogramme d'haricot communément appelé Kirundo s'achète actuellement à une somme de 5000 Fbu.

Les habitants de la commune Kirundo parlent qu'il s'agit d'un prix le plus élevé de l'histoire. De plus, cette hausse des prix des produits alimentaires entraînera une vie difficile du peuple pour la simple raison que ces prix de denrées alimentaires ne sont plus abordables.

## **II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **II.1. DROIT À LA VIE**

#### **II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES**

##### **II.1.1.1. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS**

### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Kiganda dans la Province de Gitega.***

En date du 6 avril 2026, vers 6 heures, sur la colline Nkomwe, zone Kiganda, commune Kiganda, province Gitega, un corps sans vie d'un homme a été retrouvé par des passants dans un petit buisson près d'un chemin.

Selon les sources sur place, la langue était coupée et les yeux enlevés. Selon les mêmes

sources, cet homme d'une cinquantaine d'années n'a pas pu être identifié. Il aurait été tué ailleurs et amené là-bas car il n'y avait aucune goutte de sang.

Il a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal Irakoze Diane.

### ***Découverte d'un corps sans vie en Commune Gisagara dans la Province de Buhumuza.***

En date du 3 avril 2026, à la colline Musenga, Zone Camazi, Commune Gisagara, Province de Buhumuza, corps d'une certaine BIZIMANA Emile, originaire de la colline Bumba, est trouvée morte.

Vendredi saint, la défunte avait passé la journée au centre de négoce de Camazi situé au chef-lieu de la Zone. Le soir vers 19 heures, son corps a été trouvé à la colline musenga, située à environ 2km du centre de Camazi. Le corps de la victime a été trouvé

dans la route sur l'axe camazi-Rusigabangazi par les passants. Le corps de la victime présentait une grande blessure au niveau du visage.

Le chef de Zone Camazi Monsieur KANYANZIRA Hamed nous a indiqué que les enquêtes sont en cours pour identifier les auteurs et les mobiles du crime.

La victime a été inhumée le lendemain le 4 avril 2026 par sa famille en collaboration avec l'administration.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

### ***II.1.1.1. ENLÈVEMENT ET/OU DISPARITION FORCÉES***

#### **Une femme enlevée en commune Mugere, province de Bujumbura**

Le 11 avril 2026, au cours de l'après-midi, dans le quartier Musama, zone Kanyosha, commune Mugere, province de Bujumbura. Une jeune femme a été enlevée à son domicile par des individus en tenue officielle.

La victime est identifiée sous le nom d'Elysa Mutoni. Elle est employée au restaurant La Silhouette, établissement situé au centre-ville de Bujumbura. Elle ne faisait l'objet, à la connaissance de ses proches, d'aucune poursuite judiciaire préalable.

Selon les témoignages recueillis, trois hommes portant des uniformes de la Police Nationale du Burundi ont fait irruption au domicile de la victime. Après avoir procédé à une

vérification d'identité formelle, les agents ont contraint Mademoiselle Mutoni à monter à bord d'un véhicule civil de type Probox.

L'interpellation s'est déroulée sans présentation de mandat d'amener ni notification d'un motif légal d'arrestation, ce qui constitue une violation des procédures pénales en vigueur.

Depuis l'enlèvement, la famille et les proches de la victime ont parcouru les différents commissariats et lieux de détention officiels de la mairie de Bujumbura. À l'heure actuelle, aucune structure sécuritaire n'a reconnu détenir la jeune femme.

#### **Une personne enlevée en commune Ntakangwa, province Bujumbura**

En date du 06 avril 2026 au quartier Mubone, zone Buterere, commune Ntakangwa, province Bujumbura, Julien MANIRAKIZA membre du parti au pouvoir et résident du même quartier a été arrêté puis conduit dans un lieu inconnu. Selon des témoins de la localité, la victime a été intercepté à son domicile par un policier prénommé Eric qui réside à la 2<sup>e</sup> avenue à Mubone avec un groupe d'Imbonerakure dont Amuri BUKURU, chef actuel du quartier de Mubone, un prénommé Sylvat, responsable d'un centre russe érigé à la 1<sup>ère</sup> avenue dans ce quartier de Mubone, un prénommé Lionel de la 1<sup>ère</sup> avenue, un prénommé Ernest

fournisseur des briques et habitant de la 5<sup>e</sup> avenue Mubone, un certain Madisi et Eric agent de la documentation résident à la 12<sup>e</sup> avenue. Selon les mêmes témoins, Julien Manirakiza avait été élu comme chef du quartier Mubone lors des récentes élections mais il a été limogé sans motif valable même si c'est lui qui était apprécié par la population et il avait fait recours et attendait les résultats.

Introuvable depuis cette date du 6 avril 2026, les amis et proches de Julien MANIRAKIZA demandent d'être informés sur la destination du leur et ce dont il serait accusé.

## ***II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE***

### ***II.2.1. VIOLS***

#### **Une fille adolescente a été violée en Commune Bugendana dans la Province de Gitega**

En date du dimanche 5 avril 2026, vers 17 heures, une jeune fille du nom de I. J, âgée de 16 ans, a été victime de violence sexuelle exercée par un vieil homme du nom de Gakindo Naboli âgé de 70 ans.

D'après notre source, les faits se sont déroulés sur la colline de Rwingiri, commune Bugendana, province de Gitega.

La même source indique que cet homme, qui est un voisin de la victime, aurait profité du fait que la jeune fille était seule à domicile. Il s'est introduit chez elle muni d'une

machette et l'a menacée de mort si elle refusait de se soumettre.

La victime a cédé sous la contrainte. Cependant, au cours de l'acte, elle a crié, ce qui a alerté sa mère, arrivée immédiatement sur les lieux.

L'agresseur a été maîtrisé sur place, tandis que la victime a été conduite en urgence au Centre de Santé de Nkanda pour recevoir les premiers soins.

À ce jour, l'auteur présumé est détenu au cachot de la police de Bugendana.

## **II.2.2.DES VIOLENCES DOMESTIQUES**

***Une femme a été brûlée par son mari en zone Kibezi, commune Matana, de la province BURUNGA.***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 avril 2026, indique que Nikundana Alice une mère de 5 enfants mariée sur la colline RUHINGA en commune Matana province BURUNGA a été brûlée à l'aide de l'eau à l'état d'ébullition par son mari Ndikumwenayo Gabriel un Imbonerakure du cndd-fdd, en date du 4 avril 2026.

Des informations sur place disent que cet homme est rentré à la maison aux environs de 20heures et a d'abord renversé l'eau que sa femme a chauffé pour préparer la pâte. Sans tarder sa femme a remis une autre quantité

d'eau au feu. Son mari a attendu qu'elle soit en ébullition et il l'a renversée sur sa femme. Les voisins, alertés par la victime, ont pu intervenir mais l'auteur avait déjà pris le large. Les voisins confirment qu'il y a une mauvaise cohabitation dans cette famille.

Le présumé auteur est toujours en liberté comme le déplorent les habitants de cette sous colline. Le chef de cette colline Ninganza Raphaël qui explique qu'il est introuvable depuis le jour de l'infraction, serait complice pour qu'il ne soit pas arrêté selon des sources qui le voient toujours en liberté.

---

## **III. DROITS CATÉGORIELS**

### **III. 1. DROIT DE L'ENFANT**

#### **III.1.1. INFANTICIDE**

***Une lycéenne a tué son nouveau-né au lycée de Musema, commune Matongo, en province Butanyerera.***

Une jeune fille de 23 ans du nom de Tuyisenge Violette, élève du lycée Musema, fille de Nkurikiye Pascal et Nsengimana Laurence est sous les verrous au cachot de la zone Butangazwa en commune Matongo de la

province Butanyerera.

Des informations recueillies au lycée Musema disent qu'il a mis au monde un enfant en date du 11 avril l'an 2026 et l'a jeté dans une latrine de l'école après l'avoir égorgé.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

### *III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS*

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

#### *Au Gouvernement du Burundi de:*

1. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
2. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
3. Enquêter sur les phénomènes des corps sans retrouvés dans les différentes localités du pays et sans aucune action n'est entreprise par le gouvernement,
4. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
5. Rompre avec le soutien des forces négatives et prévenir des incursions transfrontalières ou à une déstabilisation régionale.
6. S'abstenir de toute ingérence et laisser l'Office Burundais des Mines (OBM) faire son travail lui confié.